

Métropole de Lyon

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

23 AVRIL 2020

LA MÉTROPOLE DE LYON LANCE UN PLAN MASSIF D'AIDES ÉCONOMIQUES D'URGENCE

Pour faire face à la crise économique liée à l'épidémie du COVID-19, la Métropole de Lyon vient de voter ce jour, à l'occasion d'un conseil métropolitain extraordinaire, un plan d'aides économiques d'urgence de 100 Millions d'Euros, pour soutenir les très petites entreprises, les associations, et indépendants du territoire, mais aussi les acteurs du tourisme, les étudiants, ainsi que ses partenaires internationaux, touchés de plein fouet par cette crise.



« Ce plan d'urgence de 100 M€ est une évidence pour pallier l'urgence et la gravité de la crise qui touche nos entreprises, nos commerces et en particulier celles et ceux qui avaient des trésoreries déjà tendues, des charges importantes et avec un chiffre d'affaires à l'arrêt. J'ai conscience des difficultés auxquelles chacun doit faire face et ce plan, d'un montant exceptionnel, sera suivi d'un plan de relance pour notre économie qui s'inscrira sur des valeurs et des fondamentaux que je porte depuis plusieurs années, et qui devra aussi permettre de relever le défi écologique ».

David KIMELFELD - Président de la Métropole de Lyon

Ce plan d'urgence se décline autour de 3 grands axes

1. **Des mesures immédiates pour soulager les trésoreries des petites entreprises** et sauver des entreprises en grande difficulté dès les mois de mars et avril
2. **Des mesures sectorielles** rendues nécessaires face à l'urgence de la situation
3. **Des mesures d'accompagnement et de solidarité.**



1. Les mesures immédiates pour soulager les petites entreprises

- **Un versement de 1000 € par mois à chaque entreprise du territoire éligible au Fonds de Solidarité National mis en place par le Gouvernement.** Pour bénéficier de cette aide, les entreprises et associations, entre 0 et 10 salariés, doivent avoir bénéficié du premier niveau de ce Fonds géré par la Direction générale des finances publiques (aide pouvant aller jusqu'à 1 500 €). ⁽¹⁾

L'aide métropolitaine sera attribuée pour les mois de mars et avril 2020, dans un premier temps, avec une évaluation entre 20 000 à 30 000 structures bénéficiaires par mois, et un coût mensuel de 30 millions d'euros. Elle sera versée dès la fin du mois d'avril.

- **L'exonération des loyers sur un trimestre pour les 471 structures hébergées sur le patrimoine métropolitain** (221 entreprises, 117 associations et 133 exploitations agricoles) et l'accélération des paiements de prestations (passant de 23 jours en janvier à 17 jours en mars).

2. Les mesures sectorielles nécessaires face à l'urgence de la situation

- Pour **accompagner les secteurs du tourisme et de l'événementiel**, la Métropole acte deux mesures :

- > **Le report du recouvrement des reversements de la taxe de séjour** restant due pour les hôteliers et hébergeurs du tourisme pour l'année 2019 ainsi que pour les trois premiers trimestres de l'année 2020.

- > **L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 651 206 euros à l'Office du Tourisme** pour compenser l'annulation des cotisations 2020 de ses adhérents. Cette adhésion, de 1050 € annuelle en moyenne, concerne 630 acteurs locaux du tourisme : hôteliers, restaurateurs, organisateurs d'événements, musées, gestionnaires de sites de loisirs etc. D'autres mesures de soutien au secteur sont actuellement étudiées et seront soumises au prochain Conseil.

- **En solidarité internationale avec les pays et villes partenaires de la Métropole de Lyon, une aide d'urgence de 300 000 euros est allouée pour soutenir les associations et organisations non gouvernementales qui œuvrent dans la lutte contre l'épidémie et les personnes qui en sont victimes.** Cette aide sera destinée à l'achat de matériels, d'équipements sanitaires ou de produits alimentaires, de soutien scolaire pour les étudiants ou les centres de formation mais aussi en soutien aux commerçants et entreprises locales en difficulté. Une quinzaine d'actions a été identifiée à Erevan (Arménie), Ouagadougou (Burkina Faso), Addis Abeba (Éthiopie), en Tunisie ou encore avec les associations Cité Unies France, Bioforce, Bioport et Enda pour le soutien à différents fonds ou programmes d'urgence en Afrique de l'Ouest, Haïti ou encore Handicap International pour soutenir leur programme « Safe Intervention stratégie » dans plusieurs pays.

3. Les mesures d'accompagnement et de solidarité

- **En matière d'insertion, la Métropole s'engage à maintenir les droits des bénéficiaires du RSA et à suspendre toutes les procédures de réduction ou de suspension de l'allocation.** Près de 40 000 bénéficiaires du RSA, soit plus de 85 000 personnes pourront conserver ce revenu de subsistance pendant la période de confinement à minima. Dans le cadre de la création de sa plateforme RH « Urgence emplois Covid », **la Métropole donne l'opportunité aux bénéficiaires du RSA qui s'impliqueront dans une activité salariée de première nécessité engendrées par la crise sanitaire de cumuler à la fois le salaire lié à cette activité et leur allocation RSA.** Secteurs concernés : production alimentaire locale et la distribution alimentaire, le transport et la logistique, la filière santé et tous les métiers des services à la personne.

(1) Rappel des conditions d'obtention : effectif inférieur ou égal à 10 salariés, chiffre d'affaires du dernier exercice inférieur à 1 million d'euros HT, bénéfice imposable augmenté inférieur à 60 000 euros, perte de chiffre d'affaires supérieur à 50% en mars par rapport à l'année précédente et / ou interdiction d'accueillir du public en mars)



- **Une enveloppe d'aide de 200 000 euros est attribuée aux associations impliquées dans toutes les actions qui touchent cette crise sanitaire** : aide alimentaire, aide aux services de secours aux personnes infectées, aide aux personnes isolées, lutte contre les violences conjugales/domestiques, etc. L'aide est attribuée sous forme de subventions de 500, 1 000, 2 000 à 3 000 € selon le projet associatif.
- **Une aide exceptionnelle de 202 000 € supplémentaires attribuée sous forme de subventions exceptionnelles à 5 grandes associations humanitaires** œuvrant auprès des publics les plus démunis : la Croix-Rouge (50 000 €), le Secours catholique (50 000 €), le Secours populaire (40 000 €), l'Entraide majolane (40 000 €), et le Groupement des épiceries sociales et solidaires d'Auvergne Rhône-Alpes (22 200 €),
- **Les subventions de fonctionnement accordées chaque année au tissu associatif, économique et social, tous domaines confondus, seront maintenues.**
- **Les étudiants en précarité financière seront également soutenus à travers une aide complémentaire de 500 000 euros au fonds d'urgence créé par la COMUE**, la Communauté d'universités et d'établissements regroupant les établissements de Lyon, Saint-Etienne. Cette aide permettra de fournir aux étudiants en précarité des équipements informatiques avec accès wifi pour lutter contre la fracture numérique. Ce plan concernerait 3% des étudiants du site, soit 4 200 étudiants. D'autres mesures d'accompagnement seront étudiées par la Métropole de Lyon à plus long terme afin d'accompagner les étudiants en sortie de crise sanitaire et participer aussi à la relance de l'économie : recherche de stages en entreprises, construction de logements, etc.

Et pour préparer la suite... un plan pour relancer l'économie du territoire à l'étude

Le plan d'aides économiques d'urgence sera suivi d'un plan de relance économique en cours de travail et de concertation avec les acteurs économiques du territoire. Celui-ci s'inscrit sur les valeurs et les fondamentaux portés depuis plusieurs années par la Métropole. Les réflexions portent notamment sur :

- **Des plans d'aides spécifiques pour les filières les plus durement touchées par la crise :**
 - > Un plan spécifique de soutien à l'événementiel.
 - > Un plan spécifique pour le Tourisme, cafés, hôtels, restaurants.
- **L'aide aux TPE, PME et ETI, et filières stratégiques du territoire :**
 - > Un effort important pour maintenir et accueillir des outils de production locale. Cette politique industrielle « Lyon l'industrie toujours » va se poursuivre et se renforcer notamment à travers la création d'un fonds d'amorçage industriel d'ici la fin de l'année. L'objectif est de soutenir la croissance du tissu industriel local avec des contreparties sur le plan social et environnemental ;
 - > Des actions de resourcing ciblées sur les secteurs/filières particulièrement stratégiques du territoire : les secteurs du sanitaire, de la production de médicaments, des technologies médicales, des matériaux innovants, des nouvelles énergies...
- **L'aide aux commerces avec une intervention de la Métropole sur l'immobilier commercial** sous plusieurs formes : portage immobilier commercial, aide directe à l'investissement, charte avec les bailleurs commerciaux sur les loyers, etc.

Conseil de Métropole 100 MILLIONS D'€ D'AIDES VOTÉS

■ Pour faire face à la crise liée à l'épidémie du COVID-19, la Métropole de Lyon vient de voter, à l'occasion d'un conseil métropolitain extraordinaire, un plan d'aides d'urgence de 100 Millions d'€, pour soutenir les très petites entreprises, les associations, et indépendants du territoire, mais aussi les acteurs du tourisme, les étudiants, ainsi que ses partenaires internationaux, touchés de plein fouet.

“ J'ai conscience des difficultés auxquelles chacun doit faire face et ce plan, d'un montant exceptionnel, en comparaison à d'autres agglomérations du territoire national, sera suivi d'un plan de relance pour notre économie. ”



David Kimelfeld
Président de la Métropole

CE PLAN D'AIDE DE 100 MILLIONS D'€ SE DÉCLINE EN 3 AXES


Les mesures
pour soulager les
petites entreprises

1000€

d'aide mensuelle pour les petites entreprises, de 0 à 10 salariés, éligibles au plan d'aide national.



L'exonération des loyers pour les 471 structures hébergées par la Métropole (entreprises et associations).


Les mesures
sectorielles
nécessaires face
à l'urgence



Pour le secteur du tourisme, le report de la taxe de séjour dûe pour 2019 et début 2020, et l'attribution d'une subvention de 650 000€ à l'office du tourisme.



Une subvention de 300 000€ pour les ONG qui oeuvrent contre l'épidémie, pour l'achat de matériel, d'équipement sanitaire et de produits alimentaires.


Les mesures
d'accompagnement
et de solidarité,
en lien avec les
associations

200 000€

pour les associations impliquées dans la gestion de la crise, sous forme de subventions de 500 à 3000€.



Pour les étudiants en grande précarité, une subvention de 500 000€ permettra l'équipement informatique / wifi.



Pour les bénéficiaire du RSA, le maintien des droits est automatique, et le cumul possible avec une activité salariée.

202 000€

d'aide exceptionnelle supplémentaire pour cinq grandes associations humanitaires, oeuvrant pour les plus démunis.